



Commune de BERTRANGE

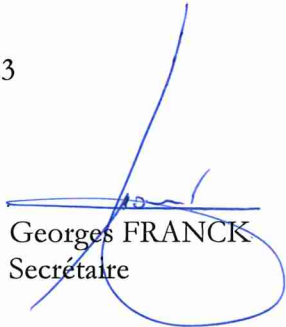
AVIS DE PUBLICATION

En exécution de l'article 7.4. de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, telle qu'elle a été modifiée dans la suite, il est porté à la connaissance du public que la **société GOBLET LAVANDIER & ASSOCIES s.a., au nom et pour le compte de la société CONSTRUCTION SCHMIT & SCHMIT s.à.r.l.** a introduit une demande d'autorisation pour un chantier d'excavation autre que la roche dans le cadre de la construction de deux résidences à Bertrange, rue des Champs.

Bertrange, le 13 janvier 2023




Monique SMIT-THIJS
Bourgmestre


Georges FRANCK
Secrétaire

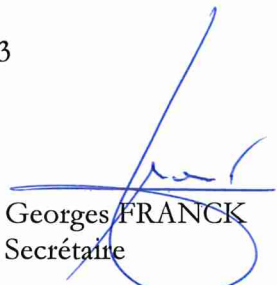
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Bertrange certifie par la présente que l'avis ci-dessus relatif à la demande d'autorisation pour un chantier d'excavation autre que la roche dans le cadre de la construction de deux résidences à Bertrange, rue des Champs, a été publié aux endroits prévus pour les affichages publics, à partir du 13 janvier 2023.

Bertrange, le 13 janvier 2023




Monique SMIT-THIJS
Bourgmestre


Georges FRANCK
Secrétaire